







Travaux en rives


Survol de la réglementation au Québec



Septembre 2023

Sommaire

-  Rive en milieu résidentiel
-  Règlementation
-  Permis et autorisations requises
-  Étapes, délais et ressources
-  Questions générales
-  Questions spécifiques

 Cette présentation n'a aucune valeur légale. Elle ne constitue pas une interprétation juridique des lois et règlements. En cas de besoin, il y a lieu de se référer aux textes officiels.

En tout temps, les textes des Lois et règlements en vigueur prévalent sur le contenu de cette présentation



La rive en milieu résidentiel

01

La bande riveraine est calculée à partir de la Ligne des hautes eaux.

02

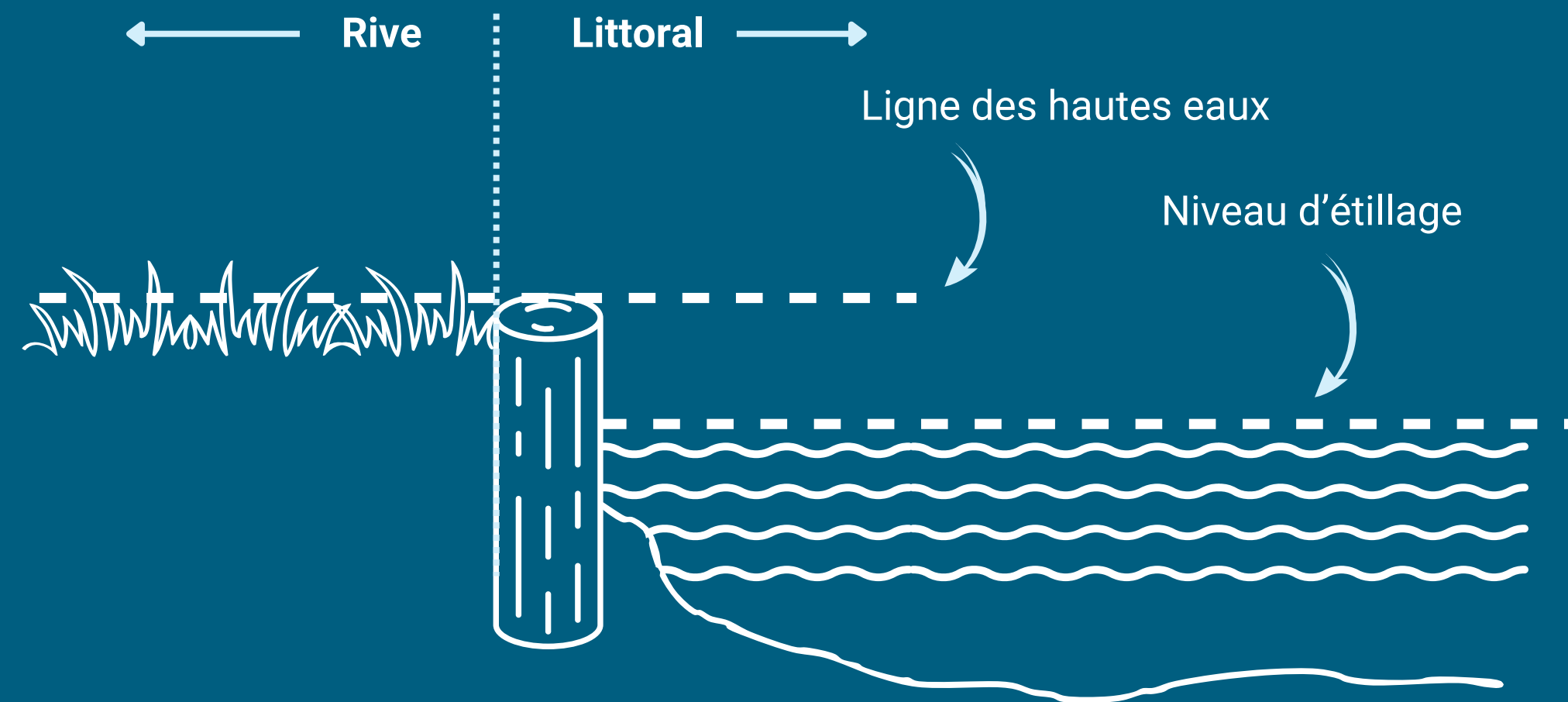
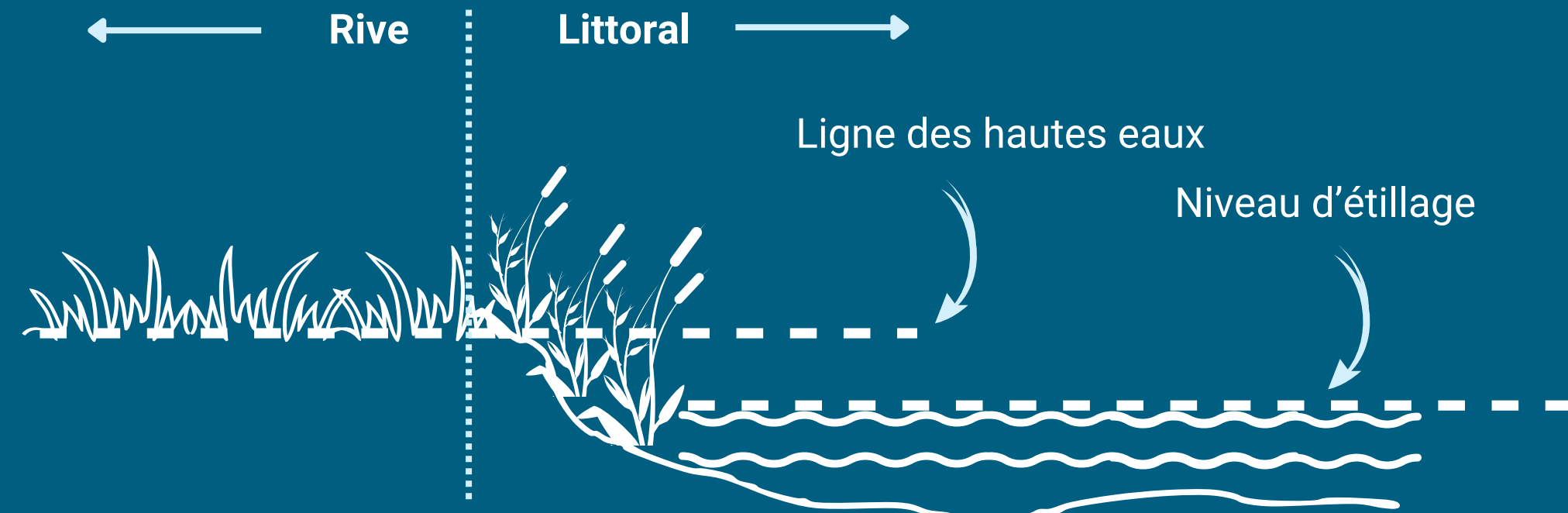
En présence d'un mur de soutènement légalement érigé, la ligne des hautes eaux se situe à compter du haut de l'ouvrage.

03

La pente et la hauteur de talus déterminent la largeur de la bande riveraine, soit 10 ou 15 mètres.

04

La rive favorise la biodiversité, la rétention de l'eau, limite l'érosion, favorise la filtration des sédiments et nutriments, crée de l'ombrage.





Règlementation en milieu hydrique...

Qui a son mot à dire?



Ville



MRC



Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP)



Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)



Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS)



Règlement modifiant le Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (REFMVH)



Etc...



Pêches et Océans Canada (MPO)

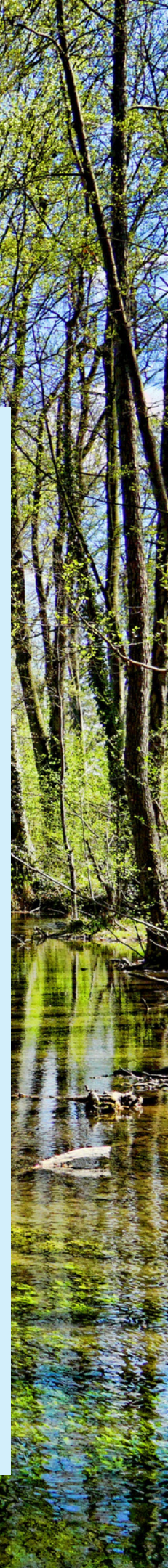


Loi sur les pêches



Transport Canada

Historique de la LQE



Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

1987

Politique provinciale intégrée dans la réglementation municipale et appliquée par les villes.

Loi sur la qualité de l'environnement

2018

Nouveau régime d'autorisation environnementale claire, prévisible et optimisée.

Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement

Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles

2020

Permet aux municipalités d'autoriser certaines activités en milieu hydrique avec registre pour rédition de comptes à la MRC et au Ministre.

Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral

2022

Abroge la politique de protection des rives. Les villes et MRC autorisent certains travaux en milieu hydrique avec rédition de comptes au Ministre.

Omnibus réglementaire modifiant le régime d'autorisation

- Exemption
- Déclaration de conformité

2023

Le *MELCC* assure l'administration de la LQE. Le *Contrôle environnemental* assure l'application de la législation.



Ville de St-Zotique

Il est requis d'obtenir un permis pour les travaux en rive tel que la réfection d'un mur de soutènement, l'installation d'un quai, d'un abri pour embarcation nautique, d'un embarcadère, débarcadère ou escalier et l'installation d'un support pour embarcation nautique.

Des frais de 50 \$ sont à prévoir pour la demande de permis.

La demande doit être transmise par courriel à urbain@st-zotique.com.

[Formulaire](#)

1 MUNICIPALITÉ SERVICES AUX CITOYENS LOISIRS BIBLIOTHÈQUE PLAGE SAINT-ZOTIQUE CARTE MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

Urbanisme Routes, égouts & aqueduc Services en ligne Collectes Sécurité publique

Permis et certificats Animaux Règlements d'urbanisme Développement économique

Aqueduc Réseau d'égouts Routes & entretien Taxibus

Évaluation en ligne Inscriptions aux activités Permis en ligne Requêtes Plaintes Offres d'emploi

Renseignements sur les collectes outil d'aide au tri organiques recyclables domestiques volumineux Collectes spéciales

Service d'urgence & de sécurité incendie Sécurité incendie (prévention) Mesures d'urgence

Écocentre Environnement Nouveaux résidents Affaires juridiques & trésorerie

Horaires & informations Matières acceptées

3

DEMANDES EN LIGNE

Nouvelle demande

Suivi d'une demande

4

NOUVELLE DEMANDE

Veuillez choisir le type de demande désiré.

- Requête
Requête, plainte ou signalement de problèmes sur le territoire
- Permis
Demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation

DEMANDES EN LIGNE

Nouvelle demande

Suivi d'une demande

- PIEUTAGE
Gratuit
- PISCINE CREUSÉE - CLÔTURE
40,00 \$
- PISCINE HORS-TERRE
Montant variable
- PORTES ET FENÊTRES (RÉNOVATION)
25,00 \$
- REMISE
35,00 \$
- RÉNOVATION BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE
10,00 \$
- RÉNOVATION INTÉRIEURE
Montant variable
- REVÊTEMENT EXTÉRIEUR
15,00 \$
- SPA
20,00 \$
- STATIONNEMENT
10,00 \$
- SYSTÈME D'IRRIGATION
20,00 \$
- TOITURE (RÉNOVATION)
10,00 \$
- TRAVAIL EN MILIEU RIVERAIN AU CANAL
50,00 \$
- TRAVAIL EN MILIEU RIVERAIN AU LAC
50,00 \$

© 2023 PG Solutions. Tous droits réservés.
Confidentialité - Avis légal

TRAVAIL EN MILIEU RIVERAIN AU CANAL
50,00 \$

Délai
Le délai de traitement de ce type de permis est de 10 jours.

Réglementation
*Les informations ou documents manquants peuvent engendrer des délais supplémentaires pour le traitement de la demande.

Durée du certificat d'autorisation : 6 mois à compter de l'émission.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter notre site web au : <https://st-zotique.com/permis-et-certificats/bande-riveraine/>

Documents requis

- SERVITUDE D'OCCUPATION (SO)
- DEMANDE (DEM)
- LOCALISATION DES TRAVAUX (PPI OU CL)
- PLAN DES TRAVAUX (PC) *

* Document obligatoire

6 A Continuer →

TRAVAIL EN MILIEU RIVERAIN AU LAC
50,00 \$

Délai
Le délai de traitement de ce type de permis est de 10 jours.

Réglementation
*Les informations ou documents manquants peuvent engendrer des délais supplémentaires pour le traitement de la demande.

Aucun travaux n'est autorisé dans le littoral du lac du 1er mars au 1er août de chaque année.

Durée du certificat d'autorisation : 6 mois à compter de l'émission.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter notre site web au : <https://st-zotique.com/permis-et-certificats/bande-riveraine/>

Documents requis

- DEMANDE (DEM)
- PLAN DES TRAVAUX (PC) *
- LOCALISATION DES TRAVAUX (PPI OU CL)
- TITRE DE PROPRIÉTÉ (AN)

* Document obligatoire

6 B Continuer →

5 A

5 B



Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, certains travaux sont soumis au régime d'autorisation.

Exemptions

Stabilisation par phytotechnologie (moins de 50m)
Stabilisation à l'aide de matériaux inertes (30m)
Travaux d'entretien mineurs en respectant certaines conditions

Déclaration de conformité

Retrait d'un mur de soutènement (- 100 m de long)
Entretien et réparation d'un mur de soutènement

Autorisation ministérielle

Modification substantielle ou construction d'un mur de soutènement



MELCCFP (suite)

Les demandes d'autorisation sont tarifées

Ouvrage de stabilisation de talus

Matériaux inertes (- 100 m)	1 169 \$
Matériaux inertes (+ 100 m)	2 020 \$
Phytotechnologie (- 50 m)	1 169 \$

Activité dans un habitat faunique

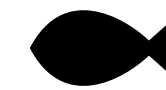
Personne physique	714,79 \$
Personne morale	2 145,48 \$



[Formulaires](#)

[Demande
d'autorisation](#)

[Déclaration de
conformité](#)



[Formulaire](#)

[Transmission](#)

Environnement

Formulaires obligatoires:

Identification du demandeur (AM16a ou AM27a)
Description du projet (AM16b ou AM27b)
Identification des activités et des impacts (AM16c ou AM27c)
Déclaration d'antécédents

Formulaire d'activité:

Travaux, constructions ou autres interventions dans les milieux humides et hydriques (AM314a)

Formulaire d'impact:

Milieux humides et hydriques (AM18f)

Faune

Formulaire obligatoire:

Demande d'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune



Pêche et Océan Canada

En vertu de la *Loi sur les pêches*, les travaux susceptibles d'affecter l'habitat du poisson peuvent nécessiter une autorisation.

Il est possible de transmettre par courriel une demande d'examen de projet pour valider auprès du ministère l'assujettissement des travaux.

Suite à cette analyse préliminaire, le ministère déterminera si un certificat d'autorisation est requis.

[Loi sur les pêches](#)

[Formulaire](#)



English

Gouvernement du Canada / Government of Canada

Rechercher dans MPO

MENU

Canada.ca

Pêches et Océans Canada

Nous sommes une institution fédérale responsable de la protection des eaux et de la gestion des ressources halieutiques et océaniques du Canada.

Pêches et Océans Canada (MPO) contribue à garantir des écosystèmes aquatiques sains et durables grâce à la protection de l'habitat et à des recherches scientifiques rigoureuses. Nous appuyons la croissance économique du secteur maritime et du secteur des pêches, ainsi que l'innovation dans des domaines comme l'aquaculture et la biotechnologie.

En demande

- [Système d'émission de permis en ligne](#)
- [Guide de la pêche sportive de la Colombie-Britannique](#)
- [Achat de cartes marines aux fins de navigation](#)
- [Marées, courants et niveaux d'eau](#)
- [Dates d'ouverture et de fermeture des pêches](#)
- [Carte de récolte des mollusques \(ouvertures et fermetures\)](#)
- [Guide du pêcheur à la ligne de Terre-Neuve-et-Labrador](#)
- [Consultations ouvertes](#)
- [Garde côtière canadienne](#)
- [Contactez-nous](#)

Pêches
Permis et programmes de financement liés à la pêche, à l'aquaculture et à la chasse aux mammifères marins.

Aquaculture
Pratiques durables, permis, règlements, statistiques et rapports.

Navigation maritime
Navigation et conditions maritimes, recherche et sauvetage, phares et ports pour petits bateaux.

Espèces aquatiques
Espèces aquatiques dans les eaux canadiennes, notamment les espèces pêchées, élevées, envahissantes ou en péril.

Science
Données, avis scientifiques sur les milieux aquatiques, les poissons, les mammifères marins et les changements climatiques.

Projets près de l'eau
Examens et autorisations de projets, protection du poisson et de son habitat, renseignements sur les sites contaminés fédéraux.

English

Gouvernement du Canada / Government of Canada

Rechercher dans MPO

MENU

Canada.ca > Pêches et Océans Canada > Écosystèmes aquatiques

Projets près de l'eau

Protéger le poisson et son habitat, demander un examen ou une autorisation de projet et obtenir des renseignements sur les sites contaminés fédéraux.

Suivez nous [f](#) [t](#) [y](#) [l](#) [i](#) [g](#)

Services et renseignements

1 Pour appuyer la *Loi sur les pêches* modernisée, Pêches et Océans Canada (MPO) a publié le nouveau *Registre de la Loi sur les pêches*. [Cliquez ici pour en apprendre plus au sujet de ce registre.](#)

2 [Demande d'examen de votre projet près de l'eau](#) | [Protection du poisson et de son habitat](#)

Le processus d'examen du projet et les étapes à suivre pour vous aider à décider si votre projet nécessite un examen.

3 [Normes et codes de pratique](#) | [Mobilisation et partenariats](#)

Pratiques exemplaires pour protéger le poisson et son habitat. | Stratégies de mobilisation et partenariats pour la conservation et la protection de l'habitat et des ressources.

4 [Sites contaminés fédéraux](#) | [Signaler une infraction](#)

Soutien expert pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. | Communiquez avec nous si vous voyez quelqu'un polluer, braconner ou réaliser des répercussions néfastes sur le poisson et son habitat ou s'il y a un problème.

English

Gouvernement du Canada / Government of Canada

Rechercher dans MPO

MENU

Canada.ca > Pêches et Océans Canada > Écosystèmes aquatiques > Projets près de l'eau

Demander l'examen d'un projet près de l'eau : Étape 1. Ce que propose ce service

3

- 1. Ce que propose ce service**
- [2. Comprendre le processus de revue de projet](#)
- [3. Vérifier si votre projet nécessite un examen](#)
- [4. Demander l'examen d'un projet](#)
- [5. Faire une demande d'autorisation](#)

[Documents d'orientation](#)

English

Gouvernement du Canada / Government of Canada

Rechercher dans MPO

MENU

Canada.ca > Pêches et Océans Canada > Écosystèmes aquatiques > Projets près de l'eau

Demander l'examen d'un projet près de l'eau: Étape 4. Demander l'examen d'un projet

4

- [1. Ce que propose ce service](#)
- [2. Comprendre le processus de revue de projet](#)
- [3. Vérifier si votre projet nécessite un examen](#)
- 4. Demander l'examen d'un projet**
- [5. Faire une demande d'autorisation](#)

[Documents d'orientation](#)

Si la portée de votre projet ne respecte pas les conditions du code de pratique que vous utilisez, soumettez une demande d'examen.

Pour demander l'examen d'un projet, téléchargez le formulaire de demande d'examen et soumettez-le au bureau du Programme de protection du poisson et de son habitat de votre région.

5 Vous devez télécharger et enregistrer ce formulaire sur votre ordinateur avant de le remplir. [Comment télécharger et ouvrir un formulaire au format PDF](#)

- [Formulaire de demande d'examen et lignes directrices](#) (PDF, 386 Ko)
- [Séquences des effets](#)

Envoyez le formulaire rempli à [votre bureau régional](#).

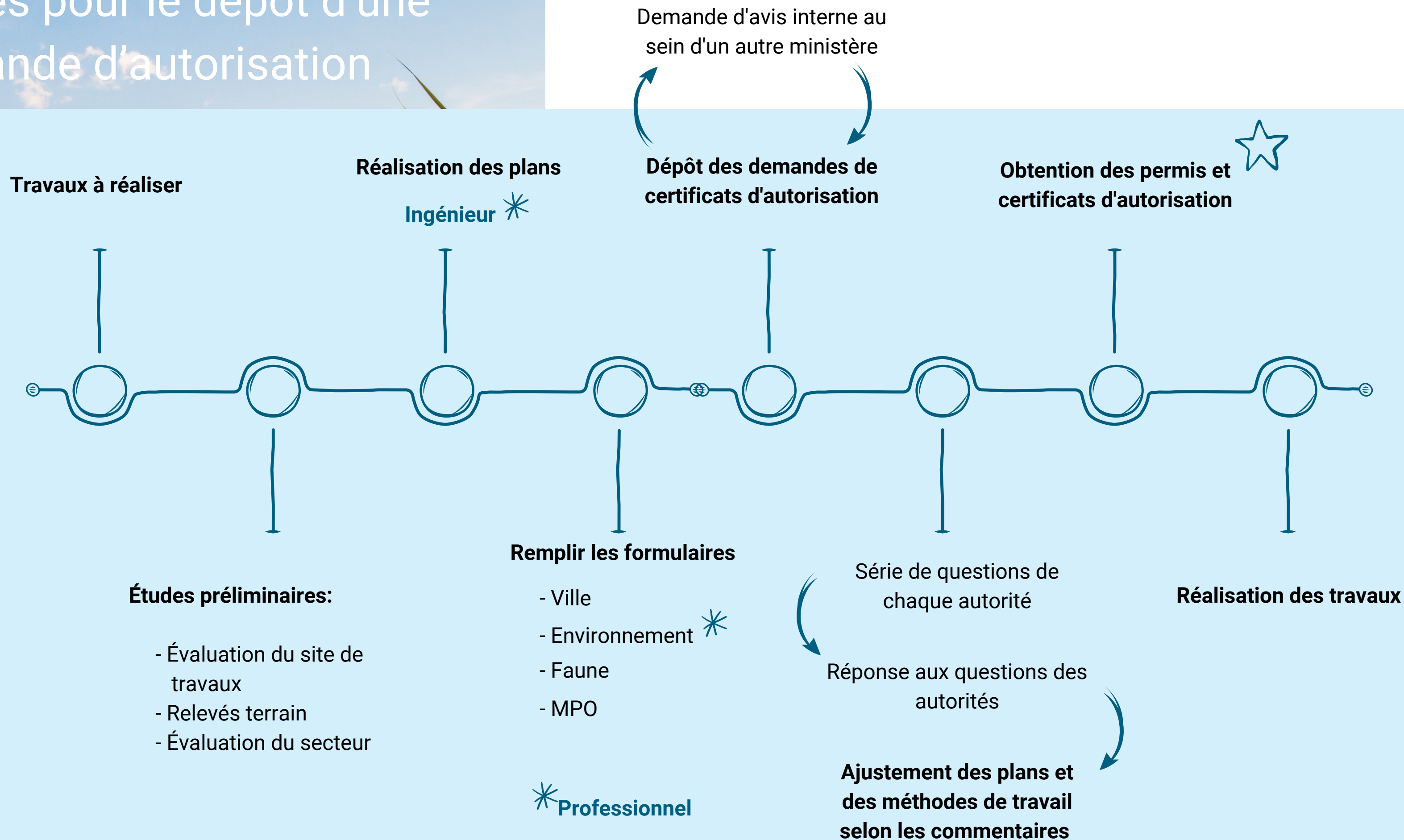
6

Nous examinerons votre proposition de projet pour identifier les risques pour le poisson et son habitat. Au cours de notre examen, nous déterminerons :

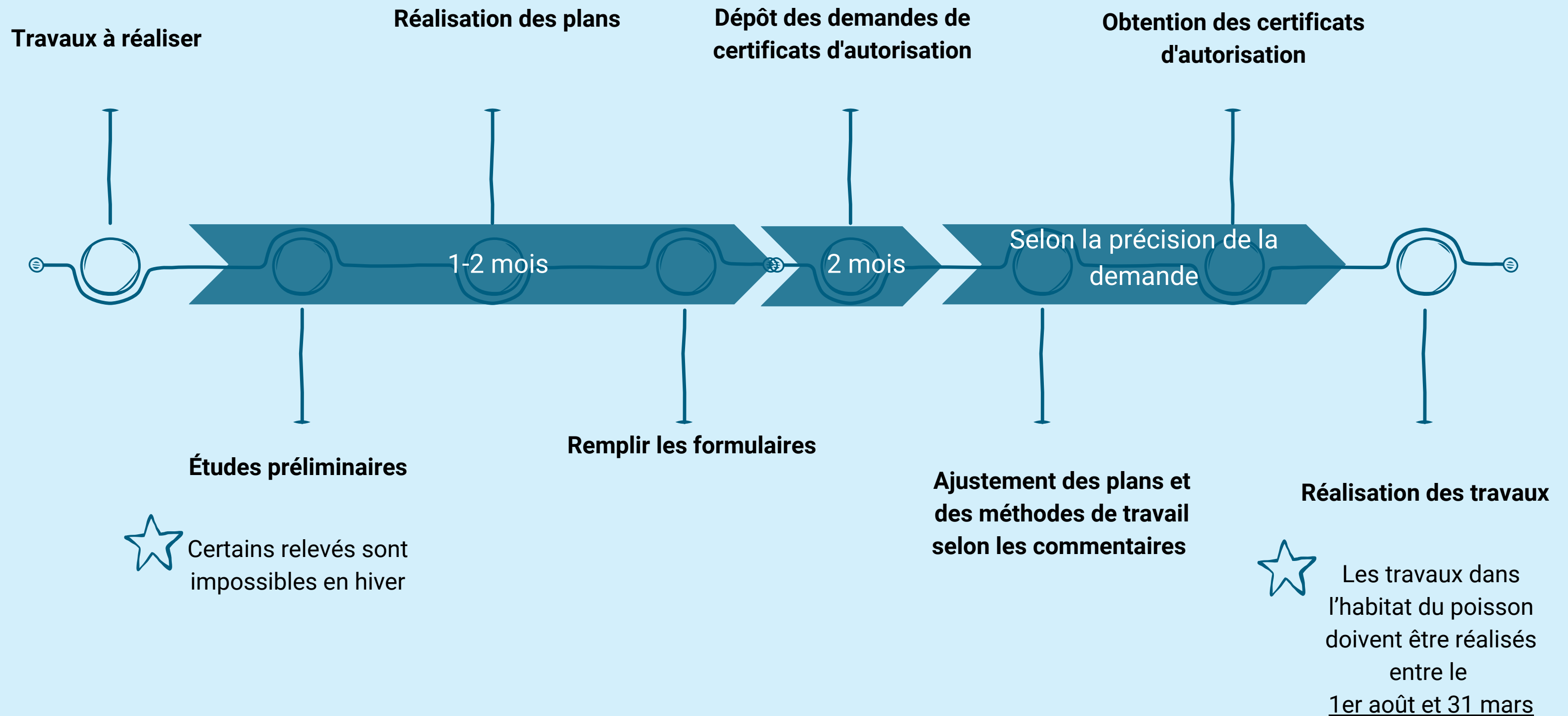
- si votre projet aura des répercussions sur le poisson et son habitat
- si votre activité peut également entraîner des répercussions sur l'habitat du poisson
- si votre projet nécessitera une autorisation

Téléphone : 1-877-722-4828
Télocopieur : 418-775-0658
Courriel : DFO.HabitatQuebec.MPO@dfo-mpo.gc.ca

Étapes pour le dépôt d'une demande d'autorisation



Délais pour l'obtention d'une réponse suite à une demande d'autorisation



Ressources

Ressources obligatoires

Ingénieur - selon les situations

Professionnel

- Personne qui est membre d'un ordre professionnel et qui a les compétences
- Biologiste (B. Sc.) qui a les compétences
- Écologiste (B. Sc.) qui a les compétences



Références

Firme environnementale

Il est possible de donner un mandat clés en main à une firme ou de coordonner les différents professionnels individuellement.

MELCCFP - environnement

Le ministère possède un formulaire standardisé pour les questions quant à l'interprétation et l'application de la Loi.

MELCCFP - faune

Le ministère possède une boîte courriel pour les questions quant à l'interprétation et l'application de la Loi.

MPO

Le ministère possède une boîte courriel pour les questions quant à l'interprétation et l'application de la Loi.

Sanctions

Le *Contrôle environnemental* est responsable de l'application des lois et règlements en matière d'environnement.

Les sanctions prévues sont majoritairement monétaires mais comprennent aussi des peines d'emprisonnement.

La LQE prévoit des amendes minimales variant de 5 000 \$ à 15 000 \$ pour la réalisation de travaux sans autorisation, permis ou certificat.



Il est préférable d'aviser les autorités avant la réalisation de travaux lorsqu'on bénéficie d'une exemption en fonction de leur réglementation. Cette précaution limite l'intervention des agents en cas de plainte non-fondée.



Sanctions concurrentes et cumulatives

Les sanctions peuvent s'appliquer de façon cumulative et concurrente. Le propriétaire, l'entreprise réalisant les travaux et ses dirigeants peuvent être poursuivis par les autorités.



Récidives et facteurs aggravants

Les pénalités peuvent être modulées selon certains facteurs aggravants comme la récidive, l'atteinte à l'environnement, la sensibilité du milieu affecté, le caractère prévisible de l'infraction...

Résumé

